CENTRE GOUVERNEMENTAL DE CYBERDÉFENSE

IR-05(01)

Suivi, collecte de données et analyses automatisés

Juill. 2026

Votre gouvernement

Québec

IR

Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-05(01) — Suivi, collecte de données et analyses automatisés (PbMM)

Énoncés :

Faire le suivi des incidents, recueillir et analyser l'information sur l'incident au moyen de [Affectation : mécanismes automatisés définis par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Parmi les mécanismes automatisés servant au suivi des incidents, à la collecte et à l'analyse d'information sur les incidents, il est possible de compter sur les centres d'intervention en cas d'incidents informatiques ou autres bases de données électroniques d'incidents et de dispositifs de surveillance de réseau. Si la collecte de données nécessite de recueillir ou de créer des renseignements personnels, l'organisation doit s'assurer de posséder l'autorité légitime pour cette collecte et elle devrait limiter les renseignements personnels uniquement aux renseignements requis pour réaliser une surveillance efficace.